

# L'Association des Piégeurs Agréés de Seine et Marne

Qui sommes nous ?



L' Association des Piégeurs Agréés de Seine et Marne est affiliée à l'Union Nationale des Associations de Piégeurs Agréés de France. L'APASM est une association cynégétique active, qui à pour but, dans le cadre de la réglementation sur le piégeage en vigueur de regrouper les piégeurs agréés de Seine et Marne. Avec plus de 400 membres, l'APASM est la première des associations à caractère cynégétique du Département.

Comment devenir piégeur ?

Pour devenir piégeur agréé, vous n'avez pas besoin d'être chasseur, il vous faut obtenir votre agrément. Pour cela il vous suffit de vous inscrire à une des sessions de formation organisées par la FDC77. Le stage de formation se déroule sur deux journées. Fort de votre attestation de stage, le Préfet, si rien ne s'y oppose, vous remettra votre agrément préfectoral .

Et après ?

Une fois votre agrément en poche, sur le terrain, vous pourrez commencer à piéger, tout d'abord cela nécessitera d'observer le comportement des animaux, faire preuve d'habileté pour tendre les engins, il vous faudra surement persévérer et se faire éventuellement conseiller par un « ancien » pour les petits trucs infailibles. Les résultats de capture reflètent le sérieux de l'habileté, de la patience et de la ruse contre la méfiance et les sens développés de l'animal. Bien entendu on ne devient pas expert du jour au lendemain, les techniques s'acquièrent avec le temps . Mais bientôt arriverons le succès et le plaisir des premières prises . Alors ! qu'en dites vous , ça vous tente? Est bien inscrivez-vous !

Chasseurs pourquoi piéger ?

Vous êtes chasseur , fier de l'être et c'est tant mieux. Etre chasseur, vous le savez, c'est être sur le terrain 12 mois par an. Votre territoire, il faut l'aménager bien sûr, le gérer sans aucun doute , mais aussi participer à la régulation des prédateurs et déprédateurs. Chaque chasseur devrait s'en faire un devoir , en participant à des battues, en déterrants en équipage constitué ou en piégeant . Pour décupler les plaisirs « Les plus accrocs » pratiqueront les trois modes de régulations. Alors vous aussi amis chasseurs inscrivez-vous à une des sessions de formation piégeage dispensée par la FDC.

Bien sur la réglementation est devenue plus contraignante, les méthodes ont changé, le matériel aussi. Quelques anciens ont « raccroché » pour ne pas se remettre en question , Ils ont eu tort. Les prises avec le piège à lacet, le collet à arrêtoir et autre engins sont spectaculaires et la recrudescence de Maître Goupil a donné bien des émotions et des satisfactions à nos amis piégeurs.

Adhérer à l'APASM ?

Vous êtes piégeur agréé et vous décidez d'adhérer à l'APASM, votre adhésion d'un montant annuel de 20€ vous permettra ;

- ✓ D'être adhérent à l'UNAPAF,
- ✓ De bénéficier d'une assurance responsabilité civile spécifique à votre activité de piégeage,
- ✓ De pouvoir acheter des pièges et du matériel à prix préférentiel,
- ✓ De recevoir notre BIP (bulletin d'information du piégeur),
- ✓ D'être informé sur la réglementation, les techniques et les nouveautés,
- ✓ De participer à l'assemblée générale annuelle,

et surtout de faire partie d'une équipe forte, représentative, motivée ainsi que du soutien de l'ensemble des membres de l'association. Car ne dit-on pas que « l'Union fait la Force », cet adage n'est certes pas récent, mais il est aujourd'hui plus que d'actualité.

Alors n'hésitez plus ! Venez nous rejoindre, il n'y a pas de piège, la porte est grande ouverte.

A bientôt, le Président de l'APASM

Dominique ESTELA



## **BULLETIN d'ADHESION**

Je soussigné(e) Mr / Mme : .....

Demeurant à : .....

N° d'agrément : .....

Tél : .....

Mail : .....@.....

souhaite adhérer à l'Association des Piégeurs Agrés de Seine et Marne, et vous adresse ci-joint une chèque de **20€** libellé à l'ordre de **L'APASM**, ainsi que la photocopie de mon agrément préfectoral.

Fait, le..... à.....

Signature :

☞ **Bulletin à retourner dûment renseigné et accompagné de votre règlement au siège de l'association, à l'adresse suivante :**

**L'APASM**  
**La Maison Suisse**  
**1016, rue de Fontainebleau**  
**77720 BREAU**

Vous pouvez également nous contacter par courriel à l'adresse suivante : [apasm@laposte.net](mailto:apasm@laposte.net)